Ancien collaborateur de Jacques Delors et Lionel Jospin, ami de François Hollande, Jean-Pierre Jouyet, aujourd'hui président de l'Autorité des marchés financiers, n'avait aucun titre pour être ministre de Nicolas Sarkozy. Dans un livre d'entretiens avec Sophie Coignard, journaliste au « Point », l'ancien ministre des affaires européennes tire le bilan de son expérience

« La tentation de l'Europe était trop forte »

Sophie Coignard : Comment se passe votre recrutement dans un gouvernement de droite, vous qui avez travaillé avec Jacques Delors à Bruxelles, avec Lionel Jospin à Matignon, et qui êtes – étiez ? – l'ami intime de François Hollande ?

Jean-Pierre Jouyet : Je suis appelé par le président de la République le dimanche 13 mai 2007. La conversation se résume à un dialogue très bref :

– Etes-vous intéressé par les affaires européennes ?

– Oui...

– Pour participer au gouvernement.

– Oui, c'est intéressant.

– Vous travailleriez avec Bernard Kouchner.

– Très bien. Je connais bien Bernard Kouchner.

– Pour les modalités pratiques, vous verrez avec le secrétaire général.

Immédiatement après, Bernard Kouchner m'appelle à son tour, me demande si j'ai parlé avec le président et me dit qu'il se réjouit que nous travaillions ensemble.

(...)

Vous en avez aussi parlé à François Hollande ?

Cette conversation a été la plus difficile que j'aie eue. Je lui ai expliqué qu'il s'agissait de défendre et de promouvoir l'Europe, que ce n'était pas un enjeu ni de gauche, ni de droite, ni idéologique. J'ai ajouté que certains acceptaient des missions. Moi, ce serait un poste au gouvernement, et pas dans la fonction la plus en vue politiquement, c'est le moins que l'on puisse dire.

Vous l'avez convaincu ?

Non. François considérait que j'étais son ami et que je ne devais pas accepter cette proposition, qui, selon lui, m'avait été faite justement en raison de notre amitié, pour le toucher à travers moi.

Il vous a convaincu ?

J'ai été ébranlé, c'est vrai. Mais la tentation de l'Europe était trop forte. J'aurais d'ailleurs aussi accepté une responsabilité moins politique telle que représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne ou secrétaire général aux affaires européennes. Je crois aussi que, sans l'épisode très traumatisant que j'ai vécu avec Ségolène Royal, qui s'était éloignée parce que j'étais trop près de François, je n'aurais peut-être pas fait ce choix. On a écrit ensuite que j'avais été amer que Ségolène ne m'ait pas laissé de place dans son équipe de campagne. C'est faux : je n'ai jamais fait campagne pour personne. En revanche, j'ai été meurtri par ce psychodrame au sein du couple, sur le plan affectif et personnel. Enfin, force est de constater que la gauche ne m'avait jamais proposé de poste ministériel.

Vous vous êtes réconcilié avec François Hollande, ou doit-on dire que rien ne sera jamais plus comme avant ?

Oui, nous sommes réconciliés et j'en suis très heureux, car c'est pour moi un ami indéfectible. (...)

Après un démarrage tonitruant, les ambitions de Nicolas Sarkozy, en tant que détenteur de la présidence européenne, ont dû être revues à la baisse face aux froncements de sourcils provoqués par sa suggestion de demeurer président de l'Eurogroupe. C'était la proposition de trop ?

Je crois surtout que ses propos ont été mal interprétés. D'abord, personne ne peut nier le fait que Nicolas Sarkozy a transformé l'Eurogroupe, assemblée technique qui réunissait les ministres des finances, en instance politique légitime. Ensuite, il ne faut pas sous-estimer le problème posé par le fait que la présidence, pour 2009, est tenue successivement par deux pays qui n'appartiennent pas à la zone euro : la République tchèque puis la Suède. Ce cas de figure présente une difficulté en temps de crise financière. La zone euro, rassemble plus de 320 millions d'habitants, répartis en quinze pays qui sont tenus par le pacte de stabilité. Parmi eux, je peux vous assurer que les plus importants, comme l'Allemagne, la France ou l'Espagne, ne resteront pas inertes s'ils constatent que les réponses européennes à la crise sont insuffisantes. C'est ce que voulait dire Nicolas Sarkozy. Il n'était pas question de rendre la présidence le 31 décembre en se désintéressant de la suite. Surtout avec une Commission européenne qui a eu un temps de retard dans ses réactions et ses propositions. (...)

Vous considérez donc que la présidence stable revient forcément à un pays de la zone euro...

Il me paraît difficile qu'il en soit autrement à partir du moment où se dégage dans la zone euro un leader qui allie sens et volonté politiques. C'est le plus important. Le noyau européen stable est né à partir d'une monnaie et d'un empirisme économique et financier. La crise financière a renforcé la prééminence de la zone euro, dont les pays membres imposent des solutions aux autres lors des Conseils européens. (...)

Comment jugez-vous la réactivité des différents acteurs européens ?

Il y a trois moments majeurs. (...) Le G4, composé de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, réunit les pays européens membres du G8, qui a lui-même des responsabilités en matière de coordination économique et financière. L'Espagne a mis un pied dans le club du G20. L'Eurogroupe réunit ceux qui partagent une valeur très importante : la monnaie. Cette communauté d'intérêts se constate aussi lorsqu'on voyage de Lisbonne à Helsinki sans s'être obligé de passer par un bureau de change. Troisième acteur important : le Conseil européen, qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement. C'est lui qui définit la feuille de route et le programme législatif. Le 16 octobre 2008, le Conseil a décidé d'un traitement politique de la crise, qui lui donne un ascendant sur la Commission. (...)

> La Commission n'a cessé de perdre du terrain depuis Jacques Delors. Ce dernier aurait fait de la politique

Vous estimez que la Commission n'a pas été à la hauteur de l'événement ?

(...) La Commission, cela ne veut rien dire et tout dire. Il vaudrait mieux parler des commissaires. Il aurait certainement fallu réagir plus vite. Aux Etats-Unis, le cas de Citigroup a été géré en quelques jours alors qu'en trois mois les commissaires compétents n'ont pas su régler le problème de la recapitalisation des banques. (...)

Comment expliquez-vous cet immobilisme, pour ne pas parler d'autisme ?

C'est à la fois une question de rapport de force et de personnalité du président de la Commission. Celle-ci n'a cessé de perdre du terrain face aux pays membres depuis la succession de Jacques Delors. Ce dernier aurait fait de la politique. Il y a trois leviers sur lesquels il est théoriquement possible d'agir : le budget, la monnaie et la régulation. Sur le budget, la réponse est simple : il n'est pas assez important. Pour le reste, on attend vainement que l'équivalent d'un *chief economist* fasse son travail, au lieu de s'entendre répéter que les règles du pacte de stabilité dans la zone euro sont intangibles. (...)

Et qu'a fait Nicolas Sarkozy face à cet immobilisme réel ou réel de la Commission ?

Je le répète, parlons plutôt de commissaires, car José Manuel Barroso a été politique et a soutenu Sarkozy. Ce dernier lui a fait valoir que la Commission, qu'elle dise oui ou qu'elle dise non, devait fournir une réponse et ne pas laisser les entreprises fragilisées en apesanteur pendant plusieurs mois au plus profond de la crise. A la fin du mois de novembre, Sarkozy a vu Barroso trois fois en cinq jours. Il a dîné le jeudi 20 avec lui, l'a revu le lendemain puis une fois encore, après le sommet franco-allemand qui s'est tenu à Paris le lundi 24 novembre.

Et qu'a répondu Barroso ?

La première fois qu'il n'était pas au courant, la deuxième qu'il fallait qu'il regarde et la troisième qu'il n'allait pas tarder à réagir. Ce qu'il a fait !

Et le président de la République n'a pas poussé plus loin ?

(...) Le président de l'Europe ne peut pas taper du poing sur la table, afin de maintenir un minimum de cohésion. Il peut juste donner un coup d'épaule, pas plus. C'est ce qu'il a fait en rappelant nos deux demandes : que la Commission décide vite, et qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures, avec la Grande-Bretagne qui nationalise sans contrainte, alors que la France, l'Allemagne et la Belgique sont tenues de rendre des comptes... (...)

Depuis le début de la présidence française et peut-être même un peu avant, on ne cesse d'évoquer l'agacement que Nicolas Sarkozy suscite chez Angela Merkel. Qu'en est-il ?

Je crois que cet agacement a été réel et réciproque, et qu'il s'est estompé pour cesser tout à fait au moment de la tenue du G20 à Washington en novembre 2008. La chancelière allemande a reconnu chez le président français une énergie, une volonté de trouver des solutions face à la crise qui ont balayé les petites crispations. J'ajoute que l'on a eu tendance à personnaliser les relations entre ces deux personnages portés en pleine lumière, par la tempête financière notamment. Mais il faut savoir qu'entre la France et l'Allemagne, depuis le début de l'Europe, l'Union est un combat, pour parodier les discours que tenait jadis le Parti communiste.

Autrement dit, l'amitié avec les Allemands n'a rien de naturel. C'est une amitié de raison, qui emprunte plus à Hegel et à Descartes qu'à Rousseau et à Goethe. En fait, la France et l'Allemagne ne s'entendent sur rien dès que l'on entre dans les détails. Un exemple : les deux pays sont d'accord pour défendre une industrie forte en Europe contre les visées de la City londonienne ; mais dès que l'on commence à aborder la question par secteur – automobile, chimie, aluminium, aéronautique... –, les antagonismes apparaissent. Face à la crise financière, c'est pareil.

L'Allemagne dispose de marges sur le déficit budgétaire, alors que la France a déjà atteint la cote d'alerte des 3 % du PIB et ne dispose donc plus d'aucune marge de manœuvre si elle veut rester en conformité avec les critères de convergence. Par conséquent, elle a besoin d'une décision commune européenne qui réévalue ces critères afin de relancer l'économie en utilisant le budget. L'Allemagne, elle, peut envisager une solution nationale sans se trouver en contravention avec le pacte de stabilité. (...) Elle considère, de surcroît, qu'elle a opéré les ajustements et les réformes de structure que la France ne s'est jamais résolue à faire depuis quinze ans, et que chacun doit donc assumer les manquements ou les lâchetés politiques de son propre passé.

Jusqu'au Conseil européen de décembre 2008, Angela Merkel a tout de même joué avec les nerfs des Français...

Les grandes négociations commencent toujours comme cela. C'est un jeu de poker menteur. Angela Merkel, au début, croyait avoir beaucoup d'atouts dans sa manche : ses marges budgétaires nationales et un système bancaire inattaquable. C'est ce qui explique son attitude fermée lors du G4 qui s'est tenu le 4 octobre 2008 à Paris à l'invitation de Nicolas Sarkozy. (...) Mais lorsque la chancelière revient à Berlin le dimanche, elle découvre que l'un des plus gros établissements bancaires du pays, la banque immobilière Hypo Real Estate, est au bord de la faillite. (...) Confrontée aux réalités, la chancelière participe plus activement au soutien européen du secteur bancaire. Si, en ce domaine, l'Union est sacrée, il n'en est pas de même sur le plan économique : il faudra attendre le 23 novembre (...) pour faire face à la décision unilatérale de Gordon Brown de baisser les taux de TVA de 17,5 % à 15 %. Français et Allemands s'accordent a minima sur une stratégie européenne. (...)

> Angela Merkel considère que la France doit faire des réformes avant d'être tout à fait crédible

A quoi tient cette difficulté à s'entendre, incarnée par les agacements réciproques qui ont émaillé les relations entre Mme Merkel et M. Sarkozy ?

J'y vois au moins trois raisons. D'abord, la différence de culture par rapport à l'Europe. Les responsables allemands ne comprennent même pas ce que veulent dire les Français lorsqu'ils parlent de gouvernement économique. Et cette incompréhension ne date pas de la proposition de Nicolas Sarkozy de piloter l'Eurogroupe en période de crise. Elle est née il y a plus de quinze ans, lorsque Pierre Beregovoy, premier ministre, a utilisé ce terme.

C'est une des divergences majeures...

C'est surtout un très grand combat diplomatique mené par la France depuis des années, pour doter l'Europe d'une véritable union économique coordonnée, ce dont Berlin ne veut à aucun prix en raison du « laxisme » français. Angela Merkel considère que la France doit faire des réformes avant d'être un interlocuteur tout à fait crédible. Ensuite, ces deux pays ne fonctionnent pas du tout de la même façon institutionnellement. (...) Angela Merkel, de surcroît, dirige une coalition avec les socialistes et affronte des élections en septembre.

Enfin, le chancelier allemand dispose de moins de pouvoirs qu'un président français à l'égard des ministres, notamment ceux en charge de l'économie et des finances. Nicolas Sarkozy, lui, peut faire ce qu'il veut. Il dispose d'une majorité parlementaire, et il aura exercé la présidence française sans que l'opposition se manifeste, concentrée qu'elle était sur le choix de ses nouveaux dirigeants. ■

Une présidence de crises,
de Jean-Pierre Jouyet et Sophie Coignard,
Albin Michel, 238 p., 16 €.

Le Monde
Jeudi 12 février 2009

L'audace d'Obama et la cacophonie de l'Europe

L'Union sombre dans les égoïsmes à courte vue, à l'image de M. Sarkozy

Denis MacShane

Député britannique de la circonscription de Rotherham et ancien ministre des affaires européennes

Où est la réponse de l'Europe au président Obama ? Alors que le président américain fait preuve d'audace dans ses décisions, qu'est-ce que propose l'Europe ? Le dernier exemple en date de la cacophonie de voix contradictoires que fait entendre l'Europe nous vient du président Sarkozy. Dans un entretien télévisé, organisé à la hâte après que des millions de Français mécontents eurent occupé les rues de Paris, des villes et des villages de France pour manifester leur opposition à la politique présidentielle, le chef de l'Etat français a choisi deux cibles : le Royaume-Uni et la République tchèque.

Dans une tirade lancée contre le premier ministre britannique, Gordon Brown, Nicolas Sarkozy a attaqué toutes les mesures choisies par M. Brown pour relancer les économies britannique et européenne.

Les arguments avancés par Sarkozy reposent sur des allégations fausses. Il opère en outre un mélange des temps, des mesures de court, moyen et long terme. Alors que des économistes de renom, comme Thomas Piketty, ou le groupe de Bruegel, composé d'influents spécialistes, ont salué la réduction des coûts induite par la baisse du taux de la TVA, Nicolas Sarkozy a traité la mesure d'inutile.

Le constat s'impose : à chaque fois qu'un président français est soumis à la pression populaire, sa réponse consiste à invectiver, en forme de réflexe, les Anglo-Saxons. En réalité, Nicolas Sarkozy, qui veut pousser la France dans l'OTAN, choisit de jeter un écran de fumée sur l'économie anglo-saxonne, honnie par tant de représentants de l'élite parisienne. Histoire de lever leur méfiance – y compris celle du Parti socialiste enferme dans son atlantico-phobie –, et de leur faire avaler l'idée de collaborer au sein de l'organisation militaire régionale.

Mais au moment où Barack Obama appelle à plus, et non à moins, d'unité européenne, l'attaque à l'encontre de M. Brown envoie un message curieux à Washington. M. Sarkozy se trouve néanmoins en bonne compagnie. Les ministres des finances allemand et néerlandais ont, comme lui, critiqué allègrement la réponse de Gordon Brown à la crise. Ils n'ont regardé que l'impact de la mesure fiscale et totalement ignoré la hausse importante du budget consacré aux allocations destinées aux familles les plus défavorisées et aux retraités, comme l'augmentation massive et ohamaesque des dépenses d'investissement dans l'infrastructure publique.

Face à l'effondrement abrupt de l'activité économique, toutes les réponses données par les gouvernements en Europe peuvent faire l'objet de critiques quant à leur nature, leur trop grande largesse ou au contraire leur pauvreté. Aujourd'hui, le taux de chômage en Espagne augmente bien plus rapidement qu'au Royaume-Uni. Des mutineries éclatent dans les Etats-baltes pour protester contre l'inaction des gouvernements. Les Grecs voient leur capitale bloquée par des agriculteurs en colère à l'idée de recevoir moins de subventions considérées comme leur droit divin. Mais il demeure peu utile, pour un chef d'Etat et ses ministres, de se laisser aller publiquement à la critique de leurs homologues européens, alors que les citoyens réclament partout en Europe du leadership et rejettent les controverses stériles. Le président

> « Ils n'ont regardé que l'impact de la mesure fiscale et ignoré la hausse importante du budget consacré aux allocations aux familles les plus défavorisées et aux retraités »

Sarkozy a aussi ouvert le feu sur le gouvernement tchèque. Pourquoi ? Non pas en raison de l'anti-européanisme flagrant du président Vaclav Klaus, mais parce que les Tchèques ont autorisé des compagnies automobiles à s'implanter dans leur pays, alors que M. Sarkozy considère que celles-ci appartiennent à la France. D'où le pitoyable spectacle d'une Europe qui se contredit, contemplé par un président américain qui prépare sa première mission européenne pour assister à Londres à un sommet du G20 d'importance capitale, dans moins de six semaines.

Bruxelles offre encore moins de direction politique claire et de stratégie audible. Pendant que l'Europe ouvre les yeux sur l'avidité et la corruption de ses élites financières, le silence règne à Bruxelles et à Francfort. La Commission et la Banque centrale européenne (BCE) devraient se poser en meneuses, mais on n'entend rien venir.

Pendant ce temps, la vision nationaliste de l'économie rassemble ses forces, et les écrans de télévision britanniques nous montrent des manifestants dont les banderoles revendiquent « *des emplois britanniques pour des travailleurs britanniques* ».

Un slogan protectionniste qui, s'il était appliqué dans chacun des Etats membres de l'Union européenne ou aux Etats-Unis, signifierait la fin de l'économie keynésienne ouverte. Keynes, comme l'explique à juste titre son biographe Robert Skidelsky, appelait de ses vœux une entente sociale démocrate au niveau national et un commerce ouvert au niveau international. La Commission européenne doit en la matière trouver un nouvel équilibre. Sinon, la colère des travailleurs, des syndicats et ce sentiment nationaliste, nés de l'absence d'intérêt manifeste par la Commission à l'égard de l'Europe sociale de Jacques Delors, se transformeront en une politique de fermeture des frontières aux personnes, aux marchandises, aux capitaux et aux idées.

Personne ne parle au nom de l'Europe, alors que celle-ci a plus que jamais besoin de trouver une voix, une vision et une unité pour travailler de concert avec le président Obama. A la place, la discordance créée par le président Sarkozy et les ministres allemand ou néerlandais est amplifiée par des directions politiques à Rome ou à Madrid entièrement repliées sur elles-mêmes.

Londres, quant à lui, traîne toujours son passé d'eurosceptique. Alors que la discussion au sujet de l'euro devrait s'ouvrir librement, maintenant que la livre sterling a perdu de son lustre, les ministres refusent tout débat. Alors que les banquiers pourraient être contraints à limiter leur avidité grotesque, Whitehall refuse de suivre l'exemple donné par Washington, Paris et Berlin en interdisant ou en plafonnant les bonus et indemnités de départ versés aux capitaines des *Titanic* de la banque. Et le Parti conservateur britannique se prépare à gouverner en annonçant qu'il rompra tout lien avec les partis de centre-droit majoritaires en Europe, ajoutant ainsi l'isolationnisme politique au protectionnisme économique.

De nouvelles voix et de nouvelles valeurs, pour que les citoyens sentent qu'une main tient le gouvernail dirige par une équipe européenne solide. Mais en attendant, le président Obama, lorsqu'il arrivera, trouvera des dirigeants nationaux occupés à marquer des points et une Commission européenne qui se réfugie loin du pont au fur et à mesure que croît la tempête. ■

Du crime et de la criminologie en France

Il est grand temps que cette science trouve une réalité institutionnelle en France

Alain Bauer

Titulaire de la chaire de criminologie au CNAM

Un étrange débat agite l'univers académique autour de la renaissance d'une discipline, la criminologie. Nul ne met en cause l'existence ici et là en France, de formations et de diplômes reconnus par l'Etat ou les universités portant sur la criminologie : un Institut de criminologie à Paris et un autre à Rennes, des formations à Paris, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes, Nancy, Grenoble, Lille, Rouen...

La criminologie française est une discipline scientifique paradoxale, la légitimité de son existence académique et sociale cohabitant avec une carence de réalité institutionnelle. Le phénomène criminel est pourtant devenu un axe de questionnement dans le débat public et un enjeu pour de nombreux professionnels du champ sanitaire, juridique, politique et social.

Malgré son emergence à la fin du XIXe siècle, à la jonction de disciplines reconnues (médecine, droit, sociologie et psychologie), la criminologie est, dans les faits, demeurée une annexe, contrairement à d'autres pays (comme le Canada, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Australie, l'Italie...). Cette fragmentation disciplinaire a pour effet de ne saisir le phénomène criminel qu'à travers le prisme des disciplines ayant investi le champ et cherchant à tout prix à en contrôler le développement, exerçant un monopole étrange sur ce qui n'est considéré que comme une colonie, ce qui a pour effet de produire des savoirs morcelés.

Le caractère pluridisciplinaire de la criminologie est invoqué pour justifier cette inexistence institutionnelle. Les disciplines établies, si elles tolèrent plus ou moins quelques incursions de leurs membres dans le champ criminologique, ont en effet plutôt tendance à se replier sur elles-mêmes. Quant aux universitaires et chercheurs français, en dépit de leur investissement, ils ne peuvent revendiquer le titre de « criminologue » puisque la structuration universitaire a fait d'eux des juristes, des sociologues, des politologues ou encore des psychologues et des psychiatres, des historiens, des géographes, etc.

La criminologie française n'existe donc que de manière incidente et derobee : d'une part, avec des recherches effectuées sous la bannière d'autres disciplines ; d'autre part, avec des travaux conduits par des « criminologues » plus ou moins autodidactes (en l'absence de validation universitaire spécifique). La communauté des chercheurs français en criminologie existe donc plus sous la forme d'un collège « invisible » d'individualités (plus ou moins marginalisées par rapport à leur discipline d'appartenance) que sous celle d'une communauté scientifique légitime.

La constitution et le développement d'une criminologie française supposent donc la mise en place d'un outil de référence ayant pour dessein d'accueillir les nombreux spécialistes de ces questions, sur un plan interne comme international, au centre des préoccupations sociales. Il s'agira également d'afficher clairement la capacité de la criminologie à apporter des réponses concrètes aux principales questions que se pose la société française, mais aussi à contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants en répondant aux besoins des collectivités publiques, des organismes et entreprises de prévention et de sécurité.

> « Il faut donc rendre hommage au courage des professeurs titulaires du CNAM pour avoir résisté à cette campagne »

A l'occasion d'initiatives récentes, différentes mais cohérentes, un grand nombre d'universitaires a décidé d'appeler de ses vœux la création d'une discipline reconnue, basée sur des critères de recrutement et de carrière respectant les règles universitaires, disposant d'une section au Conseil national des universités (CNU) et d'une reconnaissance du CNRS.

Pour sa part, le gouvernement a décidé de créer, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), selon les principes en vigueur dans cette institution depuis 1794, une chaire de criminologie appliquée, permettant de développer un enseignement spécifique, de formation permanente, ouverte aux autres pôles disciplinaires intéressés (informatique, travail et société, économie et gestion, santé...) et aux actions dans tous les centres géographiques du CNAM.

Afin de mettre en place cette formation, il fallait créer une chaire et proposer un premier titulaire, selon des règles qui s'appliquent à toute création dans un domaine nouveau. Historiquement, il en fut de même pour les langues étrangères, la science politique, et bien d'autres, d'abord rejetées par l'institution académique.

L'instance scientifique concernée du CNAM a voté sur ce principe et une majorité d'universitaires s'est exprimée en faveur de cette création et de son titulaire. Surpris par ce revers inattendu, les opposants à cette création, qui revendiquent le strict respect de la seule décision scientifique, ont changé leur fusil d'épaule, en appelant désormais aux instances administratives qui ils décrédibilisent hier. Ils ont appuyé leur démarche par une campagne mettant en cause dans une grande confusion, tantôt le titulaire (moi-même), tantôt la discipline.

Le fait que des établissements universitaires français et étrangers m'emploient pour enseigner sur le sujet, qu'une abondante production scientifique soit publiée par le principal intéressé, disparaît derrière la mise en cause de mon activité privée qui, comme pour les autres enseignants ou les médecins-enseignants, est en général appréciée, en tout cas dans les universités étrangères (New York, Pékin...), qui n'ont pas à souffrir de la comparaison avec les établissements nationaux.

Au-delà du côté excessif des attaques personnelles, le sort de la criminologie n'apparaît beaucoup moins important pour que le processus lancé soit interrompu par une campagne basée sur des motifs plus militants et politiques que scientifiques. Il faut donc rendre hommage au courage des professeurs titulaires du CNAM pour avoir résisté à cette campagne, souhaiter que le dialogue s'instaure sur le fond, autour de la création d'une véritable discipline afin de savoir répondre à un problème essentiel, rarement appréhendé dans sa complexité : celui de la violence, de sa gestion, de sa compréhension, du travail social, éducatif, clinique, juridique, bref criminologique. ■

Nous contestons la nomination de M. Bauer

Le titulaire souffre d'un fort déficit de légitimité

Alain Bauer vient d'être proposé par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour occuper, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), la première chaire de criminologie de France. Loin du principe d'autonomie tant vanté pour réformer les universités, cette procédure dérogatoire, propre au CNAM, permet au ministre de tutelle de créer une nouvelle chaire ex nihilo et de proposer le nom de son premier titulaire.

Dans ce cas, point de concours ouvert, comme dans la procédure ordinaire de recrutement des professeurs titulaires de chaire. Dans un tel scenario, impossible qui plus est d'accepter la création de la chaire sans accueillir en même temps son premier titulaire impose par le fait du prince. Voilà qui suscite un vaste émoi dans les milieux professionnels et académiques.

La création de la chaire est liée à un objectif précis : créer et faire exister institutionnellement en France, à l'équivalent de ce que l'on peut trouver à l'etranger, un champ de savoirs et de pratiques épars et peu organisé. A l'heure actuelle, la criminologie est enseignée aux marges de certaines disciplines académiques comme le droit. Elle n'est pas étrangère non plus aux travaux menés par les sociologues. Il n'est donc pas insensé d'œuvrer à la reconnaissance et à la structuration d'un espace qui peine à exister.

Mais certainement pas en créant, de façon abrupte et non négociée, une chaire taillée sur mesure ! L'histoire des sciences nous a appris qu'une discipline n'acquiert de crédibilité qu'à la seule condition que son objet soit discuté et stabilisé, et qu'une communauté de pairs s'investisse dans le projet et le reconnaisse comme légitime. La science n'est pas une affaire d'opportunité politique. Valider sans aucune forme de procès la création d'une chaire au CNAM, lieu de formation et de diffusion des normes professionnelles par excellence, c'est donc avant tout desservir la criminologie française pour de longues années et discréditer toutes celles et tous ceux qui, à un titre ou un autre, œuvrent dans son champ.

Le projet de création pose d'autant plus problème que le titulaire proposé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche souffre d'un fort déficit de légitimité auprès des milieux scientifiques. La faiblesse de ses travaux est patente. C'est peu dire en réalité. Les publications signées par M. Bauer sont contestées par tous les spécialistes reconnus, psychiatres, psychologues, juristes et sociologues de la déviance et des questions pénales. La liste des critiques est saisissante :

– interprétation fantaisiste, voire tendancieuse, des statistiques ;
– méthodologie faible, sinon inexistante ;
– conception limitée et absolument pas consensuelle du champ pertinent de la criminologie ; souci explicite de travailler avant tout en tant que criminologue en faveur de la stigmatisation et de la dénonciation... Voilà qui fait beaucoup pour un « spécialiste » à qui il reviendrait de structurer la criminologie française et de porter haut ses couleurs à l'échelle internationale.

> « Voilà qui suscite un vaste émoi dans les milieux professionnels et académiques »

A l'heure où les universités et le monde de la recherche vivent une mue douloureuse, nous n'avons décidément pas besoin d'une telle manière de procéder. Dans tous les domaines, y compris celui des sciences de l'homme et de la société, les normes du savoir et de la formation n'ont pas à être définies de façon unilatérale, en imposant au statut de professeur d'une institution plus que bicentenaire des personnes aussi contestées sur le plan scientifique. Telle est une condition fondamentale pour que l'excellence scientifique, la formation de qualité et l'autonomie des enseignants et des chercheurs ne soient pas de simples exigences de pacotille. ■

Michel Lallement, professeur du CNAM, titulaire de la chaire de sociologie du travail
Christine Lazerges, professeur de droit à l'université de Paris-I – Panthéon-Sorbonne
Philip Milburn, professeur de sociologie à l'université de Versailles – Saint-Quentin